



RAPPEL AUX CLUBS

U12 Tournoi

Arbitres :

U12 Tournoi : Chaque équipe doit venir avec 1 arbitre mini et 1 officiel de table qui peut être un arbitre mini **formé à la tablette** (Directives Mini 8.2).

Feuille de match :

L'officiel de table remplit la tablette **30 min avant** le début du match. (Directives mini 12.3 et 6.2).

Commissaire :

Il doit être inscrit dans « observation » sur la tablette (n° de licence, nom et prénom). (Directives mini 12.3.e).

Sur la table de marque :

Il doit y avoir le résumé des règles de jeu U12 et cette feuille de rappel.

Système passerelle :

AUCUN CHANGEMENT n'est autorisé dans les 2 premiers quarts SAUF s'il y a 11 ou 12 joueurs. Dans ces cas, il y aura 1 changement (1 joueur) à la 4^{ème} min selon exemple (1^{er} ou 2^{ème} quart, voir site AVB), (Directives mini 3.3 système passerelle).

Le système passerelle n'est pas respecté : Emolument CHF 100.

Divers :

Si les équipes viennent à moins de 8 joueurs :

1^{ère} fois : Avertissement.

2^{ème} fois : Emolument : CHF 50

3^{ème} fois : Retrait définitif pour la saison et émolument : CHF 100 (Directives mini 14.f).

L'équipe a toujours la possibilité d'emprunter des joueurs aux autres équipes pour avoir 8 joueurs minimum. Ils doivent être inscrits dans observation (nom, prénom, n° de licence et club). (Directives Mini 3.7).

Si une équipe n'arrive pas à avoir 8 joueurs, le match se jouera sous forme de match amical. Les arbitres seront payés.

Nous vous avons envoyé plusieurs courriers et tout a été bien expliqué à la séance mini. Dès la reprise, les clubs ne seront plus avertis et les amendes seront mises d'office.

La Commission Mini

11.01.24